

RAPPORT ANNUEL
sur le PRIX et la QUALITE
du service public de l'assainissement
EXERCICE 2020

SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	3
A. Les caractéristiques générales du service.	3
B. Le mode de gestion du service.	5
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.	5
A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2020.	5
B. La station d'épuration.	6
B.1. Présentation générale.	6
B.2. Synoptique du fonctionnement de la station.	7
B.3. Le volume des effluents traités.	8
B.4. Les rendements épuratoires de la station.	8
B.5. La production des boues et leur devenir.	9
C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau.	10
D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service.	10
3. LES INDICATEURS FINANCIERS.	11
A. Le prix de l'assainissement.	11
A.1. La tarification.	11
A.2. Évolution du tarif de l'assainissement.	11
A.3. La facture d'un usager de 120 m ³	11
A.4. Évolution de la recette d'exploitation.	11
B. Les autres recettes d'exploitation du service.	12
C. La dette du service public d'assainissement collectif.	12
D. Les amortissements réalisés au cours de l'année.	12
E. Les dépenses de travaux réalisées en 2020.	12
CONCLUSION.	13

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

A. Les caractéristiques générales du service.

✓ Le territoire

L'activité de collecte et de traitement des eaux usées concerne le centre-ville de Le Faouët.

✓ La population raccordée au réseau d'assainissement collectif en 2020

Le service comporte 1 104 abonnés dont 4 abonnés consommant plus de 6 000 m³ par an (CADF, SA MONTFORT, l'hôpital et le centre aquatique). Selon le dernier recensement (population légale au 1^{er} janvier 2016 actualisée au 1^{er} janvier 2017), le territoire du Faouët contient 2 861 habitants pour 1 470 logements occupés soit une moyenne de 1,95 habitants par logement. Nous pouvons estimer de manière approximative que la charge de pollution domestique raccordée à la station d'épuration est actuellement de **2 180 équivalents-habitants**.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'abonnés	1 061	1 072	1 118	1 112	1 111	1 104
Nombre d'habitants raccordés estimé	2 082	2 104	2 183	2 183	2 197	2 203
Volumes facturés (m ³ – consommations < 6 000 m ³)	63 052	64 637	66 424	65 175	69 106	65 052
Volume produit par personne (m ³)	30.28	30.72	30.42	29.85	31.45	29.50
Volumes facturés (m ³ – consommations > 6 000 m ³)	86 941	87 301	88 424	96 604	93 928	101 111

Il est précisé que la CADF dispose d'un puits. Ainsi, la station reçoit plus de volumes d'eaux usées que d'eaux potables facturées.

Gros consommateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CADF volume AEP	51 330	53 621	54 240	58 063	56 656	60 202
CADF volume total	199 842	217 464	221 932	187 514	235 500	233 411
SA MONTFORT	15 867	15 074	15 849	17 412	17 722	19 677
HOPITAL	8 698	8 933	9 093	10 930	9 631	12 852
CENTRE AQUATIQUE	11 046	9 673	9 242	10 199	9 919	8 380

La CADF a l'autorisation de rejeter à la station d'épuration 1 300 m³ par jour, 1 200 kg de DBO₅ par jour (soit l'équivalent de 20 000 équivalents habitants), 784 kg de MES par jour et 208 kg de NTK par jour. Ainsi, pour une consommation annuelle de 235 500 m³, cela fait un débit moyen de 942 m³ par jour (usine fermée les week-ends).

✓ Le réseau d'assainissement collectif

23,4 km de canalisations gravitaires et 3,5 km de conduites de refoulement.

Les ouvrages existants sur le réseau sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 26/11/2021
 Reçu en préfecture le 26/11/2021
 Affiché le
 ID : 056-215600578-20211125-2021_39_1-DE

OUVRAGES	NOMBRE
Dessableurs	0
Déversoirs d'orage	0
Postes de relèvement	11
Regards EU séparatif	Non renseigné

NOM du poste et type des pompes installées	Capacité de refoulement théorique	Capacité de refoulement contrôlée (diagnostic SCE)
Stang Vraz FLYGT CP 3127 SH	Q= 9 l/s P1 :33 m3/h P2 : 33 m3/h	P1 = 28.6 m3/h P2 = 11.1 m3/h
Parc Charles FLYGT DP 3152HT 281 vortex	Q=11.20 l/s P1= 40 m3/h P2 :40 m3/h	P1 = 34.56 m3/h P2 = 38.9 m3/h
Hôpital (rue des bergères) KSB KRTF 80 315/122UG160 vortex	Q : 12.40 l/s P1 :44 m3/h P2 :44 m3/h	P1 = 13.00 m3/h P2 = 13.50 m3/h
Impasse de la sapinière (cité LE ROUX) MENGIN PS 65 195/190/180/4P	Q : 5 l/s P1 : 18 m3/h P2 :18 m3/h	P1 = 15.84 m3/h P2 = 10.30 m3/h
Route de ste barbe (Kerroc'h) MENGIN PS 40/70 2P	Q : 3.41 l/s P1 : 7.2 m3/h P2 : 7.2 m3/h	P1 = 11.20 m3/h P2 = 7.74 m3/h
Kernot Nord	Q : 2 l/s P1 :12.3 m3/h P2 : 12.3 m3/h	
Kernot Sud FLYGT CP 3057 ;181 ;HT.53 262.003160	Q:5.5 l/s P1: 20 m3/h P2: 20 m3/h	P1= 29.23 m3/h P2 = 25.50 m3/h
Coat pales FLYGT MP 3012 HT 262 Roue Grinder dilacératrice	Q : 1.5 l/s P1 : 5.13 m3/h P2 :5.13 m3/h	P1 = 17.3 m3/h P2 = 17.5 m3/h
Chemin de Sainte Barbe FLYGT MP 3127 HT 252	4.7 l/s P1 : 17 m3/h P2 : 17m3/h	P1 = 17.20 m3/h P2 = 18.81 m3/h
Les Ursulines FLYGT MP 3085 18SH 53 25500 2456	Q : 5.90 l/s P1 : 21 m3/h P2 : 21 m3/h	P1 = 15.4 m3/h P2 = 11.5 m3/h
Rue du Midi FLYGT DP 3057 MT 252 vortex	Q : 2.60 l/s P1 : 9 m3/h P2 : 9 m3/h	P1 = 10.26 m3/h P2 = 9.57 m3/h
Route de Pont Priant FLYGT DP 3068 180 HT 5322000173 vortex	Q : 3.60 l/s P1 : 12 m3/h P2 : 12 m3/h	P1 = 11.70 m3/h P2 = 15.00m3/h

✓ La station d'épuration

La capacité de traitement de la station d'épuration est définie en équivalent-habitants, c'est à dire sur la base du nombre de personnes dont elle serait en mesure de traiter les eaux usées si elle ne recevait que des effluents domestiques.

La station d'épuration du Fauët a une capacité théorique de traitement de 23 500 équivalents-habitants :

Capacité nominale organique de 1 410 kg de DBO₅/j

Capacité hydraulique nominale de 1 659 m³/j

La station d'épuration est alimentée, d'une part, par une canalisation provenant de la ZI de Pont Min (effluents essentiellement industriels) et, d'autre part, par une canalisation provenant du centre-ville (effluents domestiques).

Le traitement de l'eau se fait de la façon suivante :

- Prétraitement (dégrillage, dégraissage et dessablage) ;
- Traitement biologique (zone d'anoxie et bassin d'aération à boues activées) ;
- Clarification (clarificateur) ;
- L'extraction et stockage des boues (trois silos de stockage des boues pour une capacité totale de 380 m³) et un stockage déporté des boues pour une capacité totale de 600 m³ (depuis 2019) ;
- Rejet des eaux vers trois lagunes ;
- Rejets des eaux vers la rivière Ellé.

Annuellement, la station produit normalement environ 3 000 m³ de boues à 3% de matières sèches ou 750 m³ à 12% de matières sèches (soit 90 tonnes de matières sèches). Ces boues sont valorisées en agriculture.

B. Le mode de gestion du service.

L'exploitation du service est gérée en régie.

La société STGS assure la facturation, le recouvrement et le reversement à la mairie de la redevance d'assainissement collectif.

2. LES INDICATEURS TECHNIQUES.

A. Le réseau d'assainissement collectif : les événements marquants de l'année 2020.

La collectivité a réalisé en 2020 :

- Une vanne murale à la station d'épuration : 1 798,00 € HT ;
- Le renouvellement d'échantillonneur poste fixe réfrigéré : 3 656,00 € HT ;
- La pose de buses et vannes à la station d'épuration : 16 846,00 € HT ;
- Trois branchements de réseau : 3 352,00 € HT ;
- L'installation d'une unité de déshydratation des boues (vis-presse à boues) et silo à chaux pour l'hygiénisation des matières : 77 448,00 € HT (subventionné à 60% par l'Agence de l'eau).

B. La station d'épuration.

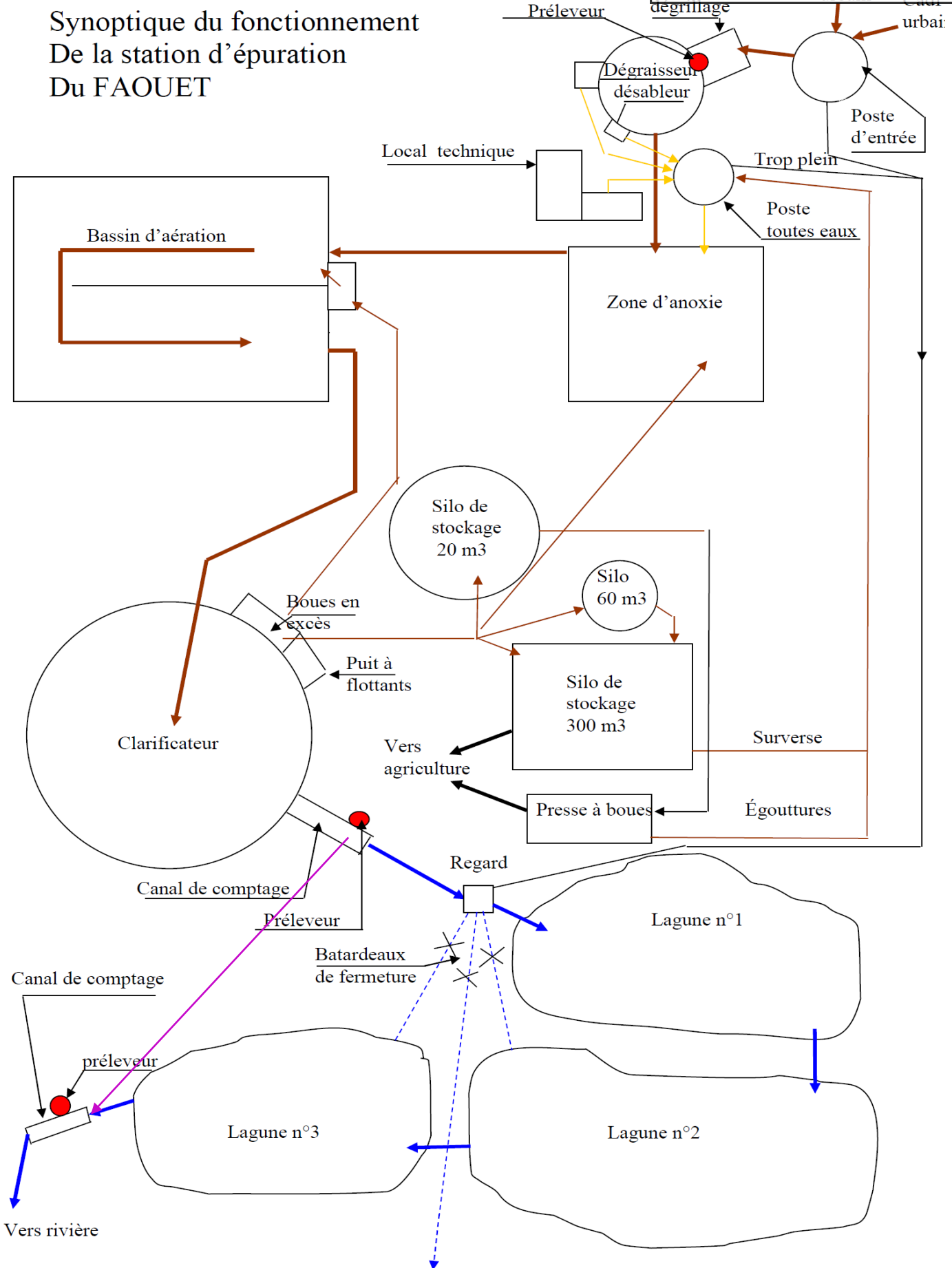
B.1. *Présentation générale.*

FILIERE D'EPURATION		BOUES ACTIVEES	
CONSTRUCTEUR			
ANNEE DE MISE EN SERVICE		09/06/1981	
LIEU D'IMPLANTATION		Stéroulin	
DONNEES CONSTRUCTEURS	CAPACITE NOMINALE	23 500	éq. hab.
	DEBIT	1 659	m ³ / j
	DBO ₅	1 410	kg / j
NORMES DE REJET		Arrêté préfectoral du 26 juillet 2002 (ICPE)	
MILIEU RECEPTEUR		Ellé	
DEGRILLEUR		Manuel	
DEGRAISSEUR DESSABLEUR AERE		49 m ³	
BASSIN D'ANOXIE		460 m ³	
BASSIN D'AERATION		4 245 m ³ 6 turbines de 24 kW	
DECANTATEUR SECONDAIRE		1 157 m ³ 2 pompes de recirculation de 110 m ³ /h 1 pompe d'extraction de 45m ³ /h	
LAGUNES DE FINITION		4 450 m ³	
EPAISSISSEURS		300 m ³ et 60 m ³	
EPAISSISSEUR HERSE		40 m ³	
DESHYDRATATION MECANIQUE		Press Deg 2m type 762	
DESTINATION DES BOUES		EPANDAGE AGRICOLE	
PLAN D'EPANDAGE EXISTANT		OUI	
SUIVI AGRONOMIQUE DES BOUES		ABER ENVIRONNEMENT	

B.2. Synoptique du fonctionnement de la station.

Envoyé en préfecture le 26/11/2021
 Reçu en préfecture le 26/11/2021
 Affiché le
 ID : 056-215600578-20211125-2021_39_1-DE

Synoptique du fonctionnement De la station d'épuration Du FAOUET



→ Bypass réalisé en 2020 (réseau en DN400CR8)

B.3. Le volume des effluents traités

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Charge hydraulique entrée (m³/j)	Moy	926	Non renseigné	1000	1116	790	819	1 166	1 371
	Min	7		95	915	16	197	570	210
	Max	3033		2972	2037	1 511	1 542	3 213	2 746
Charge organique entrée (kg DBO₅/j)	Moy	320,8		258	315,5	457	401	399	351
	Min	23,5		78,7	165,9	161,82	158	166	127
	Max	944		551,5	792,1	1 236	824	803	857
Taux par rapport aux capacités nominales	% hydro	56		60	70	48	49,4	70,28	82,60
	% orga	23		18	22	35	25,5	28,3	24,90

Le volume arrivant à la station est de 501 636 m³ pour l'année, soit un débit entrant moyen de 1 371 m³/jour. Les volumes entrants sont en légère augmentation à cause de la pluviométrie et de la hauteur de nappe, depuis 2012. La station est dimensionnée pour recevoir un débit de 1 659 m³/jour. L'installation est donc en moyenne à 82,60 % de sa capacité hydraulique.

Les volumes rejetés par la CADF à la station d'épuration sont de 233 411 m³ et ceux de Montfort de 19 677 m³. La station a reçu 501 636 m³ d'eaux usées soit environ 1 371 m³/jour.

Il existe des grandes variations de volumes entrants journaliers. Ces volumes sont liés aux eaux parasites et à l'activité de la CADF. Ainsi, le volume des eaux parasites arrivant à la station d'épuration pourrait venir des eaux de nappe.

B.4. Les rendements épuratoires de la station

Les rendements épuratoires figurent à la page suivante.

En 2020, la station a reçu en moyenne :

- 1 371 m³ par jour soit 82,60 % de sa capacité hydraulique ;
- 351 kg de DBO₅ par jour soit 24,9 % de sa capacité organique.

Sur l'ensemble de l'année, le rejet est de qualité moyenne. Les concentrations et les rendements épuratoires respectent les valeurs exigées.

A l'été 2020, une turbidité est apparue sur le point de rejet de la station, causée par les fortes chaleurs épisodiques. Cet incident a totalement été régularisé par le bypass des lagunes via une canalisation de transfert (travaux réalisés avec l'accord de la DDPP).

Synthèse annuelle des mesures « bilans 24h » réalisées en 2020

Mois	Débit m ³ /j	Charge hydraulique %	MES			DCO			DBO ₅			Charge organique %	NK			NGL			Pt		
			E kq/j	S mq/l	Rdt %	E kq/j	S mq/l	Rdt %	E kq/j	S mq/l	Rdt %		E kq/j	S mq/l	Rdt %	E kq/j	S mq/l	Rdt %	E kq/j	S mq/l	Rdt %
Jan.	1633	98,5	373	41,6	79,5	3072	76,2	96,0	709	19	96,3	50,3	147	34,2	66,7	147	37,1	62,9	15,7	0,82	89,5
Fév.	1836	111	342	13,7	96,9	621	24	92,0	295	3,50	98,1	21,0	86,9	10,3	81,2	86,9	12,8	74,9	24,9	0,22	96,6
Mars	1610	97,0	314	11,9	94,4	1074	17,5	97,5	451	3	98,6	32,0	97,1	3,20	93,6	97,1	6,43	87,2	9,26	0,23	94,7
Avril	1206	72,7	248	14,5	76,2	844	22,8	88,7	198	3,25	97,9	14,1	80,9	3,13	91,5	80,9	11,7	60,2	3,26	0,17	68,3
Mai	1104	66,6	490	13,2	91,8	981	16	98,7	253	3,50	98,4	17,9	75,6	3,65	94,1	75,6	6,95	87,8	6,60	0,74	82,8
Juin	1180	71,1	274	14,8	86,5	687	29	90,6	131	3,25	96,1	9,28	59,9	8,93	82,8	59,9	24,7	74,9	3,55	1,13	17,6
Juil.	1181	71,2	205	12,5	92,2	619	22,6	96,9	347	3,20	98,9	24,6	90,7	7,10	91,4	90,7	12,4	85,6	5,22	1,11	70,9
Août	1144	68,9	140	11,8	69,8	542	25,8	91,2	131	3	97,0	9,26	63,8	3,65	96,0	63,8	5,30	92,9	2,93	0,79	79,3
Sept.	1162	70,0	342	18,3	92,2	1070	30,8	96,1	505	3,50	99,2	35,8	124	4,20	97,6	124	9,15	94,1	6,87	0,43	88,1
Oct.	1301	78,4	299	9,50	91,0	442	28,4	93,4	127	3,20	95,9	9,03	111	1,68	97,2	111	9,16	76,7	8,28	0,21	100
Nov.	1358	81,9	372	7,17	94,7	850	29,3	93,8	205	3,25	97,6	14,6	78,1	1,93	96,2	78,1	5,35	88,3	2,89	0,20	88,1
Déc.	1744	105	575	6,42	97,0	1606	24	97,4	857	3,50	99,3	60,8	169	4,75	93,6	169	6,48	92,4	21,2	0,15	97,2
Moy.	1371	82,6	331	15,1	88,5	1034	29,6	94,4	351	4,82	97,8	24,9	98,7	7,64	90,2	98,7	12,7	81,5	9,23	0,51	81,1
Min.	210	12,6	51,9	2	69,8	344	10	88,7	127	3	95,9	9,03	59,9	1,40	66,7	59,9	2,10	60,2	2,89	0,10	17,6
Max.	2746	166	782	100	97,0	3693	154	98,7	857	37	99,3	60,8	169	57	97,6	169	62,1	94,1	24,9	12,5	100
<i>Normes</i>				20	95		80			25	90			10/15			15	80		2	90

B.5. La production des boues et leur devenir

Les boues sont stockées dans deux silos de 300 m³ et 60 m³ ainsi que dans un stockage déporté de 600 m³ (depuis 2019).

Année	Charge traitée Kg DBO ₅ /j	Production de boues calculée en TMS/an	Boues produites en TMS/an
2013	348	102	74,1
2014	Données non exploitables		
2015	258	75	62
2016	268	78	72
2017	457	133	53
2018	Donnée inconnue	Donnée inconnue	41
2019	399	87	77,9
2020	351	77	115

En 2020, 1 885 m³ de boues ont été épandues sur 63,7 hectares représentant 115 tonnes de matières sèches.

Les épandages ont été réalisés par l'entreprise E.T.A. Didier PERRET (Le Croisty).

Les épandages ont permis de fertiliser du maïs, des prairies, du ray-grass et du colza.

La quantité de matière sèche produite correspond à la quantité moyenne produite par 6 301 habitants (moyenne nationale : 50 g/MS/jr/EH) soit 26,81 % de la capacité organique de la station.

C. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du r

		Nombre de points	Points obtenus
X	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
X	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
X	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	10
	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	
X	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (poste de relèvement, déversoirs...)	10	10
X	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	10
	Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	10	
X	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	10	10
X	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	10
X	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	10
TOTAL		100	80

D. Les propositions d'améliorations du fonctionnement du service.

La station d'épuration mixte de LE FAOUËT située au Stéroulin est régie par l'arrêté préfectoral du 26 juillet 2002 autorisant Monsieur le Maire à poursuivre l'exploitation de la station d'épuration communale sous la rubrique 2752 de la nomenclature des installations classées. Cet arrêté a été modifié par l'arrêté de prescriptions complémentaires du 20 juin 2019 concernant les modalités d'épandage. Depuis ces trois dernières années plusieurs améliorations ont été mises en œuvre, à savoir :

- Le diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues réalisé par le cabinet d'études SCE, qui a permis d'aboutir à un programme d'investissement pluriannuel, à un engagement d'entretien annuel du réseau par hydrocurage ainsi qu'un investissement annuel minimum de 100 000 € HT pour la réhabilitation du réseau ;
- Le nouveau plan d'épandage plus vaste afin de faciliter le fonctionnement de la station d'épuration (monté à 183,12 ha) ;
- L'optimisation de la capacité de stockage des boues par l'exploitation d'un stockage déporté de 600 m³.
- L'investissement dans une unité de déshydratation des boues par l'achat d'une vis-presse à boues et d'un silo à chaux pour l'hygiénisation des matières. Cette nouvelle installation a été mise en place par les agents de la Commune pour répondre rapidement à la problématique de la COVID-19 (interdiction d'épandage des boues pendant la crise sanitaire). Grâce à la mise en service du process, les épandages de boues déshydratées et hygiénisées ont pu reprendre après les moissons (août). La capacité de traitement des boues de l'installation est de 60 kg de matières sèches par heure.

Concernant la station d'épuration vieillissante, la décision d'un investissement conséquent et nécessaire pour sa mise aux normes a été actée. Accompagnée par le cabinet d'études SCF, la commune commencera dès 2021 la réhabilitation de certaines installations au sein de la station d'épuration actuelle.

3. LES INDICATEURS FINANCIERS.

A. Le prix de l'assainissement.

A.1. *La tarification.*

Le service assainissement est assujéti à la TVA. Le tarif comporte une part « abonnement » et un tarif par m³ consommé. Le conseil municipal fixe chaque année le montant applicable. Le tarif applicable à l'année 2020 a été fixé par la délibération n° 60/2019 du conseil municipal au cours de la séance du 28 novembre 2019. Cette redevance s'élève à 76,28 € par branchement et à 0,9440 € par m³ consommé de 0 à 30 m³ et à 1,9655 € par m³ consommé après 30 m³. Elle permet d'équilibrer le budget eaux usées de la collectivité qui finance les investissements nécessaires au développement du service. Ces tarifs avaient été fortement revalorisés le 18 décembre 2014 pour l'année 2015 et sont restés inchangés en 2016 et 2017. En 2018, 2019 et 2020, ces tarifs ont été augmentés de 2%.

Les agences de l'eau ont mis en place des redevances à la charge des abonnés du service d'assainissement pour financer la modernisation des réseaux d'assainissement collectif des communes et la lutte contre la pollution. Ces deux redevances sont de 0,1500 euro du m³ et 0.3000 euro du m³ dans le bassin Loire-Bretagne.

Les six agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'intervention qui ont pour mission de coordonner les actions de préservation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

A.2. *Évolution du tarif de l'assainissement*

	Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Part fixe (par an)	Abonnement	39.93	71.87	71.87	71.87	73.31	74.78	76.28
Part proportionnelle								
✓ 0 à 30 m ³	le m ³	0.4942	0.8896	0.8896	0.8896	0.9074	0.9255	0.9440
✓ > 30 m ³	le m ³	1.0290	1.8522	1.8522	1.8522	1.8892	1.9270	1.9655

A.3. *La facture d'un usager de 120 m³*

La facture d'un usager de 120 m³ est la suivante :

Commune de LE FAOUET	Part collectivité H.T	Modernisation réseaux de collecte	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	76,28 €		0,00 €	76,28 €
Consommation de 120 m ³	205,22 €	18,00 €	0,00 €	223,22 €
TOTAL	281,50 €	18,00 €	0,00 €	299,50 €

A.4. Évolution de la recette d'exploitation

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recette collectivité	281 113.80	333 549.92	333 001,85	260 652,66	360 348,58	390 082.93 €

Le compte administratif du service en 2020 a constaté un excédent de 121 366,21 € (sections de fonctionnement et d'investissement confondues). Ce résultat intègre un déficit de 16 780.90 € pour la part d'investissement et un excédent de fonctionnement de 138 147.11 €).

B. Les autres recettes d'exploitation du service.

La participation pour l'assainissement collectif a été instaurée par délibération n° 74/2014 du conseil municipal du 28 août 2014 et s'élevait en 2015 à 796 €. Elle a été fixée à 800 € pour 2016 par délibération 71/2015 du 16 décembre 2015. La collectivité ayant désormais l'obligation de réaliser les travaux de pose de branchement, la participation pour l'assainissement collectif a été fixée à 2 500 € pour 2017 par délibération 50/2016 du 15 décembre 2016. Par la délibération n°50/2018 du 24 novembre 2018, la participation pour l'assainissement collectif a été fixée à 2 600 € pour l'année 2019 et à 2 650 € pour l'année 2020 (délibération N°62/2019 du 28 novembre 2019).

En 2020, le service a perçu quatre participations pour l'assainissement collectif (soit 10 600 €).

Lorsque les branchements au réseau d'assainissement collectif sont déclarés non conformes, une contre visite est organisée pour constater la mise en conformité du branchement. Cette contre visite est facturée au propriétaire du branchement 170 €. En 2020, aucune contre visite n'a été facturée.

C. La dette du service public d'assainissement collectif.

- **État de la dette en capital au 31/12/20 : 639 885,44 €**
- **Annuité 2020**

Remboursement en capital : 119 655,20 €
 Remboursement en intérêts : 19 037,64 €
 Total : 138 692,84 €

- **La capacité d'emprunt**

Le pourcentage des annuités d'emprunts 2020 par rapport aux recettes de fonctionnement réelles de l'exercice est de 34.61 %.

D. Les amortissements réalisés au cours de l'année.

Au cours de l'année 2020, le patrimoine du service a nécessité des amortissements annuels d'un montant total de 89 785,21 euros.

E. Les dépenses de travaux réalisées en 2020.

En 2020, le service a réalisé les investissements suivants pour un total au CA 2020 de 290 996,50 € HT :

- Une vanne murale à la station d'épuration : 1 798,00 € HT ;
- Le renouvellement d'échantillonneur poste fixe réfrigéré : 3 656,00 € HT ;

- La pose de buses et vannes à la station d'épuration : 16 846,00 € HT ;
- Trois branchements de réseau : 3 352,00 € HT ;
- L'installation d'une unité de déshydratation des boues (vis-presse à boues) et silo à chaux pour l'hygiénisation des matières : 77 448,00 € HT (subventionné à 60% par l'Agence de l'eau).

CONCLUSION

Depuis la fin de l'année 2019 et la restitution du programme d'investissement pluriannuel par le cabinet d'études SCE (suite au diagnostic du réseau, de la station d'épuration et de la filière boues), plusieurs améliorations ont été déployées : augmentation du plan d'épandage, mise en place d'un stockage déporté, multiples réparations des installations etc..).

L'année 2020 a été marquée par l'investissement dans une unité de déshydratation des boues par l'achat d'une vis-presse à boues et d'un silo à chaux pour l'hygiénisation des matières. Cette nouvelle installation a été mise en place par les agents de la Commune pour répondre rapidement à la problématique de la COVID-19 (interdiction d'épandage des boues pendant la crise sanitaire). Grâce à la mise en service du process, les épandages de boues déshydratées et hygiénisées ont pu reprendre après les moissons (août). La capacité de traitement des boues de l'installation est de 60 kg de matières sèches par heure. Cette installation financée à 60% par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet au service de continuer à fonctionner malgré les restrictions.

Concernant la station d'épuration, âgée de 40 ans, la décision d'un investissement conséquent et nécessaire pour sa mise aux normes a été actée. Accompagnée par le cabinet d'études SCE, la commune commencera dès 2021 la réhabilitation de certaines installations au sein de la station d'épuration actuelle.

Selon l'importance des aides financières, le Conseil Municipal pourra éventuellement être amené à trouver une clef de répartition des coûts avec les industriels raccordés et/ou à revaloriser le tarif d'assainissement collectif.

LEXIQUE

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le

ID : 056-215600578-20211125-2021_39_1-DE

Bassin d'aération : bassin dans lequel de l'air est injecté de manière à accélérer le développement des bactéries pour accélérer la dégradation de la pollution organique de l'eau.

Bassin d'anoxie : bassin permettant la dégradation des nitrates. L'anoxie est une diminution de l'oxygène qui pousse les bactéries à décomposer les molécules de nitrates pour récupérer l'oxygène nécessaire à leur respiration, transformant ceux-ci en diazote.

Clarificateur : ouvrage séparant l'eau épurée des boues d'assainissement.

DBO5 : la DBO5, demande biochimique en oxygène en 5 jours, exprime la quantité d'oxygène nécessaire pour la destruction par les micro-organismes des substances organiques présentes dans l'eau sur une période de 5 jours.

DCO : la demande chimique en oxygène correspond à la quantité d'oxygène qui a été consommée par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un échantillon d'eau.

Dégazeur : appareil qui permet d'enlever les gaz des eaux.

Dégrilleur : appareil qui permet de séparer et d'évacuer les matières volumineuses chassées par l'effluent.

Dégraisseur : ouvrage qui enlève les graisses et les huiles des eaux usées.

Dessableur : ouvrage qui enlève le sable des eaux usées.

ECPP : les eaux claires parasites permanentes sont les eaux parasites présentes dans le réseau collectif par temps sec. Un volume important d'ECPP peut mettre la station d'épuration en surcharge hydraulique et porter atteinte à son bon fonctionnement.

Effluent : désigne les eaux usées domestiques urbaines.

EH (Équivalent Habitant) : unité de mesure représentant la quantité de pollution émise en un jour par une personne, c'est-à-dire contenue dans 150 litres d'eau usée.

1 E.H. = 60 g de DBO5/jour (21,9 kg de DBO5/an) ; 135 g de DCO, 9,9 g d'azote ; 3,5 g de phosphore.

Hydrocurage : technique de nettoyage du réseau utilisant l'eau sous haute pression.

MES ou Matières en Suspension : ensemble des matières solides contenues dans les eaux usées et pouvant être retenues par filtration ou centrifugation.

m.l. : mètre linéaire

NTK : Azote Kjeldahl c'est-à-dire la quantité d'azote organique et ammoniacal.

Plan d'épandage : document réglementaire reprenant le périmètre d'épandage avec l'ensemble des parcelles pour lesquelles un épandage des boues en agriculture est possible, ainsi que les prescriptions concernant les épandages, le stockage et le transport.

Pt : Phosphore total

Rendement épuratoire : rapport entre la pollution mesurée en sortie et en entrée de station. Il est exprimé en pourcentage.